

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-798875

A 60497

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Matricule : 867

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAMAGHRI

Veuve

Date de naissance : 1942

Adresse : 44 Rue de Meknès, App 05, Hay Jalam

CPA

Tél. : 0668 167945

Total des frais engagés 1603,50 Dhs

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPA

Le : 04/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	INP : <input type="text"/>
.....	
.....	
.....	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie SENHAJA HENNAI / 05/23 Dr. SENHAJI ABDELHAMID 98-100 Rue Capitaine LOUBET KHALIL Hay Mohammadi - CASABLANCA TÉL : 0522 62 38 14		1603,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



PHARMACIE SENHAJA HEALTH

Abdelhamid SENHAJI - Docteur en Pharmacie

Casablanca Le : 04/05/2023

Client(e) : LAMDAGHRI LALLA ZAHRA

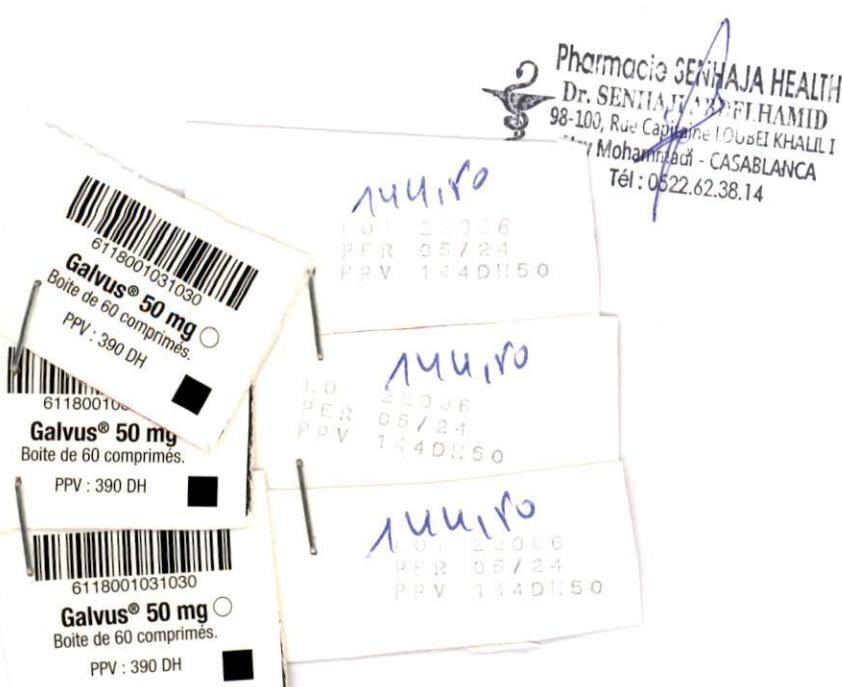
FACTURE N° : 10028

Qte	Désignation	PPV / Unité	Total Brût
3	GALVUS 50 MG BT 60 GELULES	390,00	1 170,00
3	ESAC 20 MG BT 28 GELULES	144,50	433,50
6		TOTAL NET	1 603,50

Taux	HT	TVA	TTC
0%	1 603,50	0,00	1 603,50
	1 603,50	0,00	1 603,50

Arrêté la Présente Facture à la Somme de :

MILLE SIX CENT TROIS DIRHAMS ET CINQUANTE CTS.



Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit

Nom et prénom : LANDAGHRI ZAHRA

Matricule : 867 **N° CIN :** B427132

Adresse : 44 Rue La Mellia Oppos Hay Salam

Bénéficiaire de soins : Adhérent Conjoint Enfant

Partie réservée au médecin traitant

Je soussigne : Dr ELBOUDI Saida

Spécialité :

Dr ELBOUDI Saida

Endocrinologue - Diabétologue

N° ICE :

N° INPE : 030991

Certifie que Mlle, Mme, M. :

LANDAGHRI Zahra

Nécessitant un traitement d'une durée : < 3 mois Entre 3 et 6 mois A vie

Débile type 2

Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :

HbA1c 8,6%. Sans Evolution

Dont ci-joint ordonnance :

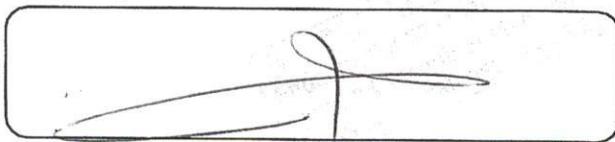
Traitement prescrit :

Glutam 50 7ip/15

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables

Fait à : Casablanca le 03/03/2023

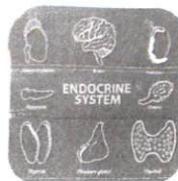
Cachet et signature du médecin traitant :



*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées

الدكتورة البديع سعيدة
اختصاصية أمراض الغدد والسكري والأيض
خريجة جامعة رين فرنسا



Dr. EL BADII Saida
Spécialiste en Endocrinologie,
Diabétologie et Maladies Métaboliques
Diplômée de l'Université de Rennes France

Casablanca, le : 01/31/23

LAM DAGHRI dalla Zahra.

390,00 x 3



Galno 50. 140 x 215
3 mois.

Bandlettes glycémiques. 8x15

144,50 x 3



Egac 20. 1415

3 mois.

3 mois.

T = 1603,50



Pharmacie SENHAJA HEALTH
Dr. SENHAJI ABDELHAMID
98-100, Rue Capitaine LOUBEI KHALIL
Hay Mohammadi - CASABLANCA
Tél : 0522.62.38.14

283, شارع يعقوب المنصور. بوسجور. الدار البيضاء
283, Bd Yaacoub El Mansour, Beausejour Casablanca - Tél : 05 22 39 46 81, E-mail : elbadiiendocrino@gmail.com